

L'ENTRE- DEUX!

Avril 2024 • n°208 bis
supplément au Vivre !



PRÉSENTATION DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le budget 2024 a été voté le 8 avril dernier par le Conseil municipal. D'un montant de 33,85 millions d'euros, c'est un budget d'équilibre et de priorités. Il s'agit de répondre aux besoins des Montatairiennes et Montatairiens qui sont grands et ce dans un contexte financier contraint.

Le cadre dans lequel évoluent les communes françaises est en effet marqué par la contrainte et l'incertitude. Les dépenses augmentent mécaniquement selon un rythme important et ce malgré les efforts de gestion au quotidien des collectivités territoriales, qui doivent faire face à l'augmentation des fluides, des coûts des matières d'approvisionnement et des décisions gouvernementales qui s'imposent aux collectivités sans compensation financière. En miroir, les recettes ont un rythme de progression moins élevé.

Malgré ce contexte, la Municipalité garde le cap et ses objectifs pour le mandat 2020-2026 et pour l'année 2024. Elle poursuit ainsi son soutien aux habitant-e-s, estimant que ces derniers ont besoin de services publics locaux et de politiques publiques solidaires. Tout en maintenant un bon niveau de fonctionnement, la Municipalité engagera sur l'année 2024 des investissements importants.

LE BUDGET 2024 EN QUELQUES CHIFFRES

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

25 265 087 €

dont les charges à caractère général :

6 586 754 €

dont les dépenses de personnel :

14 761 000 €

RECETTES

25 265 087 €

dont les produits de la fiscalité locale :

4 927 260 €

dont les produits des services : 854 103 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

8 583 584 €

dont les travaux de maintenance
du patrimoine bâti : 440 800 €

dont les travaux de maintenance
du domaine public : 481 600 €

dont les opérations nouvelles
d'investissement : 3 927 903 €

RECETTES

8 583 584 €

dont l'autofinancement net : 735 040 €

dont le recours à l'emprunt envisagé :
2 370 001 €



3 questions à Azide Razack, Adjoint au Maire en charge de l'élaboration citoyenne du budget, des finances et de la commission communale des impôts

COMMENT LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE S'EST-ELLE DÉROULÉE ?

La préparation budgétaire a été marquée par onze réunions de quartier avec les habitant.e.s, les Rencontres de la vie associative et des temps spécifiques avec Monsieur le Maire et les agent.e-s municipaux.

Le débat d'orientations budgétaires a conclu le processus de préparation budgétaire le 27 février 2024, en permettant aux participant.e-s de prendre la parole et de débattre, avec la Municipalité, des choix qui sont traduits dans le budget.

Telle est la conception de la majorité municipale : il s'agit de concevoir avec les habitant.e-s le budget municipal et de répondre à leurs besoins, dans la proximité et le dialogue.

QUELLE EST LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ?

La situation de la Ville est saine grâce à une gestion prudente des deniers publics. Cependant, comme toutes les collectivités, la Ville est confrontée à un rythme de progression de ses dépenses plus élevée que celui de ses recettes.

La Municipalité condamne le désengagement de l'État avec la suppression progressive de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (en 2013, l'État versait 1,6 million d'euros à la Ville... aujourd'hui, on est à 0€). Elle regrette aussi que la suppression de la taxe d'habitation ait affaibli le lien direct entre les collectivités, les ménages et les entreprises de leur territoire. Aujourd'hui, seuls les entreprises et les propriétaires s'acquittent de l'impôt sur le foncier bâti et non bâti.

L'association des Maires de France, lors de son congrès annuel en novembre 2023 a sonné l'alarme en mettant en lumière l'inquiétude des maires pour maintenir les services publics locaux. Les élu.e-s ont fait part de leurs craintes concernant notamment le financement de la petite enfance et du périscolaire. La suppression des marges de manœuvre fiscale des collectivités et l'absence de revalorisation suffisante de la DGF ont été pointées du doigt.

À QUOI DOIVENT S'ATTENDRE LES HABITANT.E-S EN TERMES DE FISCALITÉ LOCALE ?

La Ville fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité communaux 2024 pour les impôts dont les habitant.e-s s'acquitteront en 2024 : taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti. Depuis 2016, la Ville n'a pas augmenté ses taux.

Cependant, attention ! Pour 2024, l'État a ordonné l'actualisation de l'assiette (les bases fiscales) qui servent au calcul des impôts, et ce à hauteur de +3,9 %. Les habitant.e-s vont donc voir, du fait de l'État, leur taxe foncière augmenter.

Au demeurant, tous les habitant.e-s vont devoir s'acquitter de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), taxe nouvellement instaurée par la communauté d'agglomération (ACSO). Pour Montataire, cela correspond à une dépense supplémentaire annuelle d'environ 70 € par foyer. C'est important. Cette taxe servira à la collecte au traitement des ordures ménagères, dont les coûts ont explosé ces dernières années.

AXE 1 : LA PRIORITÉ DONNÉE AUX POLITIQUES ENFANCE

ACCUEIL DES ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS

- ▶ Hausse importante de la fréquentation de l'accueil de loisirs en 2023 en période scolaire ou hors scolaire.
- ▶ Mobilisation de ressources adaptées tant en termes de personnel que de budget de fonctionnement.
- ▶ Ouverture de l'école numérique en septembre 2023. Renforcement de l'école municipale des sports, initiation musicale pour les plus petits et séjours citoyens pour les adolescent.e-s.
- ▶ Poursuite des travaux en 2024 avec la rénovation du petit château et le changement des fenêtres de l'ensemble des pavillons d'accueil.



OUVERTURE D'UN PÉRISCOLAIRE EN SEPTEMBRE 2024 À JACQUES DECOUR

OUVERTURE DE L'ACCUEIL ENFANCE

- ▶ Ouverture au public en décembre 2023 au sein du parc Marcel Cachin.
- ▶ Espace dédié aux familles d'enfants de 3 à 25 ans doté d'une borne numérique.

POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

- ▶ Amélioration de la qualité des produits de préparation et augmentation de la part de bio, de local et labellisé.
- ▶ Poursuite de l'amélioration de l'encadrement du temps méridien.

LES PRIORITÉS MUNICIPALES 2024

POURSUITE DU DISPOSITIF PETIT-DÉJEUNER DANS LES ÉCOLES

Service d'un petit déjeuner équilibré avec des produits de qualité de façon hebdomadaire pour tous les écolier·ère·s. Convention avec l'État en reconduction pour l'année scolaire 2023-2024.

RECONDUCTION POUR 3 ANS DU DISPOSITIF CITÉ ÉDUCATIVE

Septembre 2021 : signature du dispositif cité éducative avec l'État et l'Éducation nationale pour une durée de trois ans. 273 000 € par an alloués à la réussite de ce dispositif au service des 0 à 25 ans.

AMÉLIORATION DES ACCUEILS DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES

► 2024 : lancement d'une étude sur la nécessité d'une extension au groupe scolaire Joliot-Curie, établie grâce à la prospective scolaire menée en 2022.

► Poursuite des efforts de travaux dans les écoles : création de deux classes dédoublées à l'école élémentaire Edmond Lèveillé.

VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

Projet pilote : Végétalisation des cours d'école du groupe scolaire Jacques Decour avec l'implication des enfants et des parents dans la construction du projet. Objectif : s'adapter aux changements climatiques en créant des espaces verts adaptés et favoriser l'égalité filles-garçons dans les espaces de jeux.

OUVERTURE D'UN RELAIS PETITE ENFANCE MULTI-COMMUNAL

Pilotage depuis octobre 2023 de la création d'un relais petite enfance pour certaines villes de l'ACSO, forte d'un relais d'assistant·e·s maternel·le·s depuis 2014.



AXE 2 : LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN, LA COHÉSION SOCIALE, LA CULTURE

POLITIQUE DE LA VILLE

► Nouveau contrat de ville, piloté à l'échelle intercommunale en signature en 2024. Programmation municipale priorisant les actions associatives et davantage pluriannuelle (convention pluriannuelle d'objectifs).

► Poursuite des actions fortes à mener pour la population dans une optique de participation des habitant·e·s et de proximité.

RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES MARTINETS

Après un travail de co-construction avec les habitant·e·s (diagnostics en marchant, ateliers, projet vidéo participatif), lancement d'une phase plus opérationnelle du programme d'aménagements portée par la Ville. Poursuite des travaux des bailleurs de façon concomitante.



ACCENT SUR LE RÔLE DU CENTRE SOCIAL HUBERTE D'HOKER

RENOUVELLEMENT DES QUARTIERS D'ÉTÉ

Proposition pour la quatrième année de la Ville sur la période estivale du 2 juillet au 13 août 2024 d'un programme d'animations aux habitant·e·s.

OFFRE CULTURELLE

► Une offre culturelle pour l'année 2024 diversifiée et à destination de tous les publics.

► Lancement des études pour la création d'une salle de diffusion à la Halle Perret en 2024.

RENFORCEMENT DU RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES ET DU BIBLIOTBUS LORS DES ÉVÉNEMENTS



AXE 3 : LES RETRAITÉ·E·S ET LA MISE EN ŒUVRE DES SOLIDARITÉS

MAINTIEN DES ACTIONS À DESTINATION DES RETRAITÉ·E·S ; LE PROJET D'EHPAD

► Travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Maurice Mignon 2024.

► Lancement d'une opération de construction neuve par un bailleur social à destination du public sénior.

► Projet d'Ehpad toujours une volonté politique forte : échanges avec l'Agence régionale de santé.

REFONTE DU RÈGLEMENT DES AIDES DU CCAS

Objectif : proposer les accompagnements les plus adaptés aux changements sociétaux. Application de ce nouveau règlement prévue pour septembre 2024.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE



AXE 4 : LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES JEUNESSE

DISPOSITIF BABA JEUNES ET LES EMPLOIS SAISONNIERS

ACCUEIL DES STAGES DE 3^E ET DE 2^{NDE}



CHANTIERS D'INSERTION JAD'INSERT ET ATELIER DE LA PIERRE D'ANGLE

SOUTIEN À L'ASSOCIATION JADE

Renouvellement en 2023 de la convention d'objectifs et de moyens avec Jade et soutien aux actions menées.

LES PRIORITÉS MUNICIPALES 2024



AXE 5 : ENSEMBLE VIVONS LE SPORT - L'ANNÉE DES JEUX OLYMPIQUES

2024, année olympique : engagement de la Ville pour le sport pour toutes et tous avec un programme d'animations sportives particulier.



AXE 6 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AU CŒUR DES ACTIONS MUNICIPALES

- ▶ À destination des habitant·e·s et dans le fonctionnement de l'administration.
- ▶ Ancrage des actions municipales auprès des habitant·e·s en 2024 : semaine du développement durable.
- ▶ Conduite d'une politique d'investissements durables visant aux économies d'énergie, à l'adaptation aux changements climatiques et qui améliorent le cadre de vie (renaturation).



AXE 7 : L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES ADMINISTRÉ·E·S ET DE LEUR INFORMATION

- ▶ Depuis 2022, démarche globale pour repenser l'accueil des administré·e·s. En 2024, modernisation de l'accueil de la résidence autonomie et développement d'une signalétique des accueils municipaux.
- ▶ Refonte du site Internet de la Ville, mis en service pour la Fête des associations, en septembre 2024.



AXE 8 : LE SOUTIEN IMPORTANT AU MONDE ASSOCIATIF

- ▶ Maintien du soutien aux associations et clubs sportifs. Accompagnement des associations ayant un besoin particulier.
- ▶ Maintien des aides indirectes.



AXE 9 : LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Pour développer une ville durable : lancement d'une réflexion stratégique pour favoriser une dynamique territoriale et transversale devant intégrer les spécificités et les ressources locales : offre de services, de logements, projets d'aménagement structurants et développement de l'activité économique sont des axes majeurs.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024

- ▶ le programme de **renouvellement urbain** ANRU 2
- ▶ le **raccordement au réseau de chaleur** du groupe scolaire Jacques Decour,
- ▶ la **construction des nouveaux vestiaires** au complexe Armand Bellard,
- ▶ la **réfection de la toiture**, le **remplacement de deux chaudières** et la **pose de stores** à la résidence autonomie Maurice Mignon,
- ▶ le **lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage** dans le cadre de la création d'une salle de diffusion à la Halle Perret,
- ▶ la **création de deux classes supplémentaires** école élémentaire Edmond Leveillé,
- ▶ le **changement des huisseries** de l'école Joliot-Curie élémentaire,
- ▶ le **lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage** dans le cadre de l'extension du groupe scolaire Joliot-Curie,
- ▶ l'**isolation par l'extérieur des logements** du groupe scolaire Paul Langevin, Jacques Decour et Joliot-Curie,
- ▶ le programme de **végétalisation** des cours d'écoles,
- ▶ la **requalification du carrefour** formé par les rues Lesieur/Général de Gaulle/Jules Uhry/8 mai 1945 et Cavée des Aiguillons,
- ▶ la **création d'une aire de stationnement et d'un îlot de fraîcheur** à l'angle rue Etienne Lafosse et rue Victor Hugo,
- ▶ la **reprise des allées** du parc urbain du Prieuré (1^{ère} tranche),
- ▶ le programme de **renouvellement des lanternes d'éclairage public** en technologie Led et des armoires de commande,
- ▶ les travaux d'**accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** (voirie, espaces publics et bâtiments).

L'ENTRE-DEUX !

Supplément n° 208 bis au magazine **Vivre !** de la Ville de Montataire • **Avril 2024**

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Bosino
Tirage : 6 000 exemplaires

1, Place Auguste Génie
60160 Montataire
Tél : 03 44 64 44 44.
contact@mairie-montataire.fr

www.mairie-montataire.fr

